

Pour cette nouvelle édition 2025, nous souhaitons vous informer que l'association de l'Ecole Louise Michel a dû délocaliser son traditionnel Vide Grenier vers une autre zone du village (rue des écoles et ses alentours) compte tenu de travaux sur la commune, notamment le pont de St Martory, qui rendaient impossible la bonne tenue de la manifestation.

Nous sommes conscients du changement mais vous assurons garder la qualité de notre accueil et investissement pour que la journée se passe dans les meilleures conditions pour tous.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER 2025

Objet du règlement :

Le présent règlement a pour but de réglementer le Vide Grenier de Saint Martory organisé par l'Association des Parents d'élèves de l'école Louise Michel de Saint-Martory.

Inscriptions:

Le Vide Grenier n'est pas ouvert aux personnes exerçant au titre d'une activité professionnelle.

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Votre inscription ne sera prise en compte, dans la limite des places disponibles, qu'à réception du dossier complet comprenant :

- La fiche d'inscription complétée
- Le paiement de l'emplacement réservé

Annulation :

Toute annulation effectuée jusqu'à 15 jours avant la date de l'évènement fera l'objet d'un remboursement. Passé cette date, les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité. Toute annulation de la manifestation du fait des organisateurs donnera lieu à un remboursement des sommes engagées au titre de leur emplacement.

Responsabilités :

Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, casse ou autre détérioration ainsi qu'en cas d'accident lors de démonstration.

Accueil :

L'accueil des exposants se fera le jour de la manifestation à partir de 06h00.

Un café sera offert aux exposants.

Les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre à leur départ.

Les emplacements qui ne seront pas occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront être

Association des Parents d'élèves
École Louise Michel
Avenue des Pyrénées
31360 Saint-Martory
apestmartory@gmail.com

éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Il est interdit aux exposants de s'installer sur place, sans y avoir été préalablement invité par les organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de faire déplacer les personnes ayant choisi une place sans y avoir été autorisé préalablement.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement, toute personne ne la respectant pas pourra être exclue, sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation.

Pour toute question, contactez l'APE au 07.68.81.16.77 ou apestmartory@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT 2025

Date de la manifestation :

Jeudi 1er MAI 2025

Nom : Prénom :

N° de Téléphone :

Pièce d'identité (rayez les mentions inutiles): Carte d'Identité / Passeport / Permis de conduire

N° de la pièce d'identité (pour les besoins du registre) :

Adresse mail :

Je souhaite réserver un espace de mètre(s) linéaire. J'ai pris connaissance que le tarif appliqué est de 2,5€ / mètre linéaire réservé. Je dois donc adresser un paiement d'un montant de €

Les paiements par chèque seront à libeller à l'ordre de : APE St-Martory

Afin de valider l'inscription, le dossier complet (Fiche d'inscription, Copie de pièce d'identité, Paiement) doit :

- Etre adressé par courrier postal à l'adresse suivante :

**APE
École Louise Michel
Avenue des Pyrénées
31360 Saint-Martory**

- Déposé à l'école de Saint-Martory dans la boîte aux lettres, sous enveloppe, adressée à l'APE).

Tout exposant au Vide Grenier déclare sur l'honneur :

- ne pas vendre au titre d'une activité professionnelle
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal)
- Déclare sur l'honneur accepter le règlement de la manifestation préalablement reçu, et s'engage à le respecter.

Le A

Lu et approuvé.

Signature